



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/385  
20 mai 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : RUSSE

---

LETTRE DATÉE DU 27 MAI 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU KIRGHIZISTAN  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du Protocole sur les questions politiques et du Mémorandum de Bichkek, qui ont été signés à Bichkek le 18 mai 1997 à l'issue des pourparlers intertadjiks.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de  
la République du Kirghizistan

(Signé) Z. ESHMOMBETOVA

ANNEXE I

Protocole relatif aux questions politiques,  
signé à Bichkek le 18 mai 1997

En vue de parvenir à la paix et à l'entente nationale dans le pays et en application du Protocole sur les principes fondamentaux de l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, en date du 17 août 1995, ainsi que de l'Accord et du Protocole concernant les fonctions fondamentales et des pleins pouvoirs de la Commission de réconciliation nationale, en date du 23 décembre 1996, qui ont été signés par le Président de la République du Tadjikistan, E. Rakhmonov, et le chef de l'Opposition tadjike unie, S. A. Nuri, les délégations du Gouvernement de la République du Tadjikistan et de l'Opposition tadjike unie (ci-après dénommées "les parties") ont élaboré et adopté, sur instructions du Président du Tadjikistan et du chef de l'Opposition tadjike unie, le texte sur la Commission de réconciliation nationale, qui fait partie intégrante du présent Protocole. L'Accord et le Protocole signés à Moscou le 26 décembre 1996 font également partie intégrante du Protocole. Les parties sont en outre parvenues à un accord sur les questions politiques fondamentales ci-après :

1. Le Président et la Commission de réconciliation nationale feront de l'adoption du document sur le pardon réciproque la première décision politique, qui sera prise dès que la Commission commencera ses travaux. La loi d'amnistie sera adoptée un mois au plus après l'adoption de ce document.

2. La Commission électorale centrale sur les élections et la tenue d'un référendum sera créée pour une période de transition et 25 % de ses membres seront des représentants de l'Opposition tadjike unie. Elle organisera des élections et un référendum avant le début des travaux du nouveau parlement professionnel et la formation de la nouvelle commission électorale centrale de la République du Tadjikistan.

3. La réforme du gouvernement sera réalisée par le biais de l'intégration des représentants de l'Opposition tadjike unie dans les structures de l'exécutif – ministères, départements et autorités locales – ainsi que dans le judiciaire et les organes de police selon un système de quotas. Les candidats seront nommés conformément à une proposition de l'Opposition tadjike unie à l'issue de consultations entre le Président de la République du Tadjikistan et le Président de la Commission de réconciliation nationale.

4. Les interdictions et restrictions applicables aux activités des parties et mouvements politiques de l'Opposition tadjike unie et des médias seront abrogées par les autorités du Tadjikistan à l'issue de la deuxième phase de mise en oeuvre du Protocole relatif aux questions militaires. Les partis et mouvements politiques de l'Opposition tadjike unie fonctionneront dans le cadre

de la Constitution et des lois en vigueur dans la République du Tadjikistan et conformément aux normes et garanties énoncées dans l'Accord général de cessez-le-feu et d'entente nationale dans le pays.

Le Président de la République  
du Tadjikistan

(Signé) E. RAKHMONOV

Le chef de l'Opposition tadjike  
unie

(Signé) A. S. NURI

Le Représentant spécial du Secrétaire  
général de l'ONU

(Signé) G. MERREM

ANNEXE II

Mémoire de Bichkek, signé à Bichkek le 18 mai 1997

Du 16 au 18 mai 1997, le Président de la République du Tadjikistan, E. Rakhmonov, et le chef de l'Opposition tadjike unie, A. Nuri, se sont rencontrés à Bichkek, capitale de la République du Kirghizistan, pour un examen approfondi des questions abordées dans le cadre des pourparlers intertadjiks.

Le Président de la République du Tadjikistan et le chef de l'Opposition tadjike unie, attachés aux intérêts supérieurs de la nation tadjike, ont décidé que le processus de négociation qui avait précédé et les accords auxquels il a abouti constituaient une base solide pour l'examen de la situation politique au Tadjikistan dans la recherche d'une solution pacifique et constructive. Dans ce contexte, un nouveau pas important a été franchi dans le règlement des problèmes figurant à l'ordre du jour des pourparlers intertadjiks avec la signature du Protocole relatif aux questions politiques, qui contient notamment un accord sur des questions de fond telles que l'adoption du document sur le pardon réciproque et de la loi d'amnistie et l'inclusion à hauteur de 25 %, de représentants de l'Opposition tadjike unie dans la Commission centrale électorale de transition; la réforme du gouvernement par le biais de l'intégration de représentants de l'Opposition tadjike unie selon un système de quotas; la levée des interdictions à l'activité des partis et mouvements politiques de l'Opposition tadjike unie et des médias à l'issue de la deuxième phase de mise en oeuvre du Protocole relatif aux questions militaires. Dans le contexte des dispositions du Protocole relatif aux questions militaires, il a également été convenu de déployer à Douchanbé 460 hommes des unités armées de l'Opposition tadjike unie et 40 personnes pour la protection des membres de la Commission de réconciliation nationale.

Le Président de la République du Tadjikistan et le chef de l'Opposition tadjike unie ont convenu de tenir plus tard des pourparlers à Téhéran et Moscou pour résoudre le problème de l'échange des prisonniers de guerre et des détenus sous tous ses aspects et mettre en place les mécanismes appropriés.

Le Président de la République du Tadjikistan et le chef de l'Opposition tadjike unie ont convenu qu'à l'issue de la rencontre de Bichkek, des obstacles surgis récemment dans le processus de négociation ont été éliminés et que les conditions étaient réunies pour la poursuite des pourparlers. Ils ont décidé que la Commission de réconciliation nationale commencerait ses travaux dès la signature de l'accord général sur la paix et l'entente nationale au Tadjikistan.

Le Président de la République du Tadjikistan, E. Rakhmonov, le chef de l'Opposition tadjike unie, A. Nuri, et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Tadjikistan, G. Merrem, ont exprimé leur profonde gratitude au Président de la République du Kirghizistan, A. Akaev, et à la population du

Kirghizistan pour leur hospitalité, leur cordialité et l'organisation remarquable des pourparlers ainsi que pour le rôle actif joué dans leur aboutissement.

Le Président de la République  
du Tadjikistan

(Signé) E. RAKHMONOV

Le chef de l'Opposition tadjike  
unie

(Signé) A. S. NURI

Le Représentant spécial du Secrétaire  
général de l'ONU

(Signé) G. MERREM

-----